

GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT Société Anonyme au capital de 125 000 000 €

Montoir de Bretagne, 07/03/2019

ATTESTATION DE VALORISATION

Vous avez sollicité une attestation de valorisation des carcasses de véhicule hors d'usage (VHU) que vous remettez à notre broyeur VHU agréé GDE de Montoir de Bretagne.

Conformément au point 9 du cahier des charges de l'agrément broyeur VHU, le site de Montoir de Bretagne réalise une évaluation annuelle de la performance de ces installations de broyage couplées aux installations de traitement post broyage de nos résidus de broyage réalisés à Castine en Plaine.

Les dernières performances intrinsèques pour les matières non métalliques certifiées par l'ADEME, atteintes par le broyeur de Montoir sont les suivantes :

Taux de réutilisation et de recyclage (TRR) =46,79%, Taux de réutilisation et de valorisation (TRV) = 79, 30%.

Ces résultats sont joints à ce courrier et font apparaître les taux de recyclage et valorisation obtenus pour chaque matière non métallique.

Ces performances certifiées ne faisant pas apparaître le devenir des fractions métalliques ferreuses et non ferreuses, nous vous confirmons, par ailleurs, que celles-ci sont recyclées.

Le broyeur GDE de Montoir de Bretagne a fait l'objet d'une campagne d'évaluation de ces performances, celle-ci démontre que les centres vhu réalisant la dépollution des VHU, qui remettent les carcasses au broyeur atteignent à minima les performances suivantes :

- Le TRR est de 88,1%, pour un objectif règlementaire de 85%.
- Le TRV est lui de 96,1% pour un objectif réglementaire de 95%.

Les performances cumulées de traitement des VHU sont donc atteintes. Le certificat de performance est présenté en annexe.

Pour faire valoir ce que de droit,

Thierry GUILLEMEAU Directeur de région GDE



